



Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 12<sup>e</sup> arrondissement

— 2 juin 2018 —

## *Cérémonie de transmission de la mémoire de l'école*

*Madame et monsieur les Députés  
Madame la Conseillère régionale d'Ile de France  
Madame la Maire,  
Madame l'Adjointe, en charge de la mémoire et du monde combattant,  
Mesdames, messieurs les élus,  
  
Madame la directrice et vous tous, membres de l'équipe éducative,  
  
Mesdames et messieurs,*

C'était un jour ordinaire, au début des années 2000, trois personnes ont sollicité auprès de moi, alors directeur de cette école, un rendez-vous au nom de l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 12<sup>e</sup> arrondissement. Ils s'appelaient Paul GROMB, Simon WIENER, et Louis LEVIOUX, ce dernier nous honore aujourd'hui de sa présence, il fut le fondateur et le premier président de l'AMEJD du 12<sup>e</sup> arrondissement.

Leur projet consistait à chercher, dans les registres des années vingt à quarante, les noms d'enfants, scolarisés à la *Brèche aux Loups* durant la seconde guerre mondiale, et qui furent les victimes innocentes de la Shoah.

Grâce à leur labeur patient mais résolu pour retrouver les noms de ces enfants martyrs, une première leur venait éclairer, en ces lieux, la grande page de l'oubli.

Au terme de leur patiente recherche, comparant les noms de ces enfants avec les listes établies par Serge et Béate Klarsfeld, ces pionniers de l'AMEJD établirent une liste de ces enfants et adolescents qui, durant l'occupation allemande, furent poursuivis par la police française aux ordres du gouvernement de Vichy, raflés, puis déportés dans les camps de la mort. Tout à coup, l'histoire humaine apparaissait, là, sous nos yeux, sur les pages de ces registres où, à côté des noms, figuraient des mentions telles que : « *parti en zone libre* », « *à la campagne* », « *interné à Drancy* », « *camp de concentration* », et puis une date de radiation récurrente : « *14 juillet 1942* », celle du départ en vacances d'été cette année-là. Deux jours après, dans la nuit du 16 au 17, eut lieu la rafle du *Vel' d'Hiv'*.

Heureusement, on y trouva aussi des noms d'enfants revenus après la guerre, des enfants cachés, cachés par des Français courageux qui n'avaient pas baissé la garde de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Et notre pays en compta beaucoup. Cela aussi, il faut l'apprendre à nos enfants.

Dès lors, l'équipe — au complet — de cette école mit en œuvre un patient travail d'explication auprès de tous les élèves de CM1 et CM2 afin qu'ils sachent que des enfants comme eux, garçons et filles, ont couru dans le même préau, joué dans la même cour, travaillé dans les mêmes salles de classes, et se sont retrouvés joyeusement le matin à la même porte. Jusqu'au jour où certains manquèrent à l'appel. L'abolition du principe protecteur de laïcité, en vigueur depuis 1905, ayant été aboli par le gouvernement de Vichy, le maréchal Pétain put répondre sans difficultés à la demande des nazis, et décida d'envoyer la police française rafler des citoyens de notre pays pour la seule raison qu'ils étaient nés Juifs.

Dès lors, à tous les devoirs de l'élève, s'en ajoutait naturellement un nouveau : le devoir de mémoire. Ne jamais oublier. Se souvenir, à jamais, que ce qui était impensable a pourtant été pensé, et qu'il est dès lors essentiel, indispensable que les enfants de cette école, comme vous assemblés ici aujourd'hui, qui feront le monde de demain, sachent le malheur inouï qui a frappé ces enfants innocents, victimes de la folie nazie et de l'indigne collaboration, et dont les plaques noires apposées sur le mur de l'entrée constituent à jamais l'unique sépulture.

La première cérémonie commémorative eut lieu le **12 mars 2005**, dans ce préau, en présence d'anciens élèves de cette école qui survécurent au projet d'extermination nazi, et qui gardaient dans leur âme et dans leur cœur le souvenir vivant de leurs camarades disparus. La cérémonie se clôtura par un émouvant lâcher de ballons, auxquels étaient attachés le nom et l'âge de ces quarante victimes innocentes.

Puis, le temps a passé. Quelques années plus tard, nous réalisâmes que la mémoire, comme un feu, a besoin d'être ranimée régulièrement pour que la lumière de sa veilleuse reste allumée. Ces plaques étaient lentement redevenues anonymes et muettes. Les enfants, comme les grandes personnes, passaient à nouveau devant, sans les voir. L'équipe décida alors unanimement, et sans hésiter, d'institutionnaliser la tenue d'une cérémonie du souvenir tous les deux ans, afin d'instruire tous les élèves de CM1 et de CM2 avant leur départ pour le collège.

Et aujourd'hui, malgré la douleur liée à cette commémoration qui nous rassemble, grande est ma joie car ce rituel qui nous unit se poursuit. Et c'est pourquoi j'adresse ici un grand merci à tous les membres de l'équipe de cette belle école qu'est la *Brèche aux Loups*, et à madame Pouyanné, sa directrice qui l'a mise en place. Alors, pour que ce 2 juin ne soit plus un samedi comme les autres, mais un anneau ajouté à cette chaîne du souvenir vivant, je lui transmets, solennellement, comme un flambeau, ce registre de mémoire, grâce auquel ces enfants, victimes innocentes de la folie humaine, seront encore et toujours avec nous, par le cœur et par l'esprit, afin que nul n'ignore.



Roland LEY, Président de l'AMEJD.12

